



PORTUGAL

▶ **Sens de circulation :**

- à droite

▶ **Priorité :**

- à droite sauf signalisation contraire. Les conducteurs de cycles et de véhicules à traction animale doivent céder le passage aux véhicules à moteur, sauf si ces derniers sortent d'un immeuble, d'un stationnement ou abordent un rond-point.

▶ **Limitations de vitesse pour les véhicules légers sauf signalisation contraire :**

- En agglomération : 50 km/h
- Hors agglomération : 90 km/h
- Route à chaussées séparées : 100 km/h
- Autoroute : 120 km/h

▶ **Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :**

- 0,5 g/l.

▶ **Usage au volant d'un téléphone tenu en main :**

- interdit (kit mains libres toléré)

▶ **Port de la ceinture de sécurité :**

- obligatoire, à l'avant comme à l'arrière

▶ **Port du casque sur les cyclos et les motos :**

- obligatoire

▶ **Obligation de disposer de :**

- un triangle de signalisation et un gilet réfléchissant

▶ **Obligation d'allumer les feux de croisement le jour pour les véhicules automobiles :**

- non sauf sur l'IP5 qui relie Aveiro à Vilar Formoso

Informations pratiques

► Réglementation camping-car / caravane :

Pour un véhicule tractant une caravane ou une remorque, la vitesse maximale autorisée est de 70 km/h sur route hors agglomération, 80 km/h sur les routes à chaussées séparées, 100 km/h sur autoroute.

► En cas d'accident, il est d'usage de ne pas déplacer les véhicules sauf absolue nécessité, jusqu'à ce que la police ait établi un constat.